

# RÉGIE PUBLICITAIRE ET RÈGLES D’AFFICHAGE 2019

CROISIÈRE Montréal - Îles de la Madeleine

TRAVERSIER Île-du-Prince-Édouard - Îles de la Madeleine

KIT MÉDIA  
DE L’ANNONCEUR



# La visibilité offerte par CTMA



- Vous assure une présence bien ciblée.
- Véhicule votre message à plusieurs endroits.
- Est idéal pour élargir votre clientèle parmi les nombreux visiteurs.
- Est un moyen efficace de rappeler votre présence aux Madelinots.

# Les options de visibilité

## TRAVERSIER

- **Horaire de navigation :**  
Avril à janvier
- **Clientèle :**  
Locale et visiteurs
- **Portée :**  
Plus de 100 000 passagers/an

## CROISIÈRES

- **Horaire de navigation :**  
Juin à septembre  
Février et mars
- **Clientèle :**  
Locale et visiteurs
- **Portée :**  
Plus de 10 000 passagers/an

## TERMINAL DE CROISIÈRES

- **Horaire d'utilisation :**  
Juin à octobre
- **Clientèle :**  
Croisiéristes internationaux\*
- **Portée :**  
Variable selon le nombre de navires internationaux

## TERMINAL DE SOURIS

- **Horaire d'utilisation :**  
Toute l'année
- **Clientèle :**  
Locale et visiteurs
- **Portée :**  
Plus de 100 000 passagers / an

*\* Tous les passagers des Croisières CTMA passent également par le terminal de croisières.*



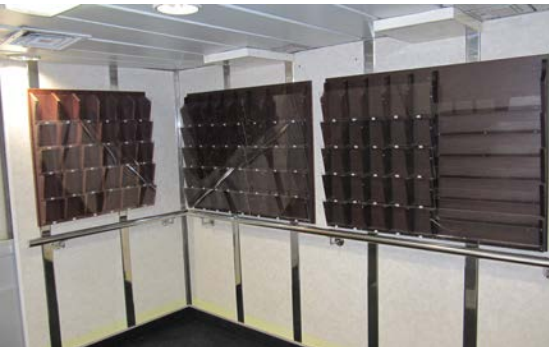
# Les types de visibilité

1. Présentoirs dépliant
2. Présentoirs cartes d'affaires
3. Vitrines
4. Boîtes lumineuses
5. Portes-affiches
6. Écrans TV (diffusion)

# 1. Présentoirs pour dépliants



Traversier



Croisière

Un espace pour dépliant ou languette de 4 pouces de largeur maximum.

Produit bilingue  
*(Si possible)*

**TRAVERSIER**

**80\$ / an + taxes**

**CROISIÈRE**

**80\$ / an + taxes**

**TERMINAL CROISIÈRE**

**80\$/an + taxes**

**TERMINAL SOURIS**

**80\$/an + taxes**

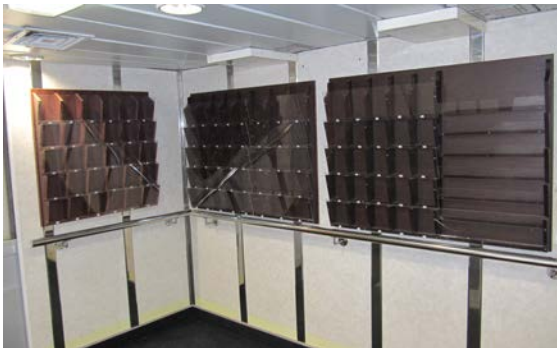
## 2. Présentoirs pour cartes d'affaires



Traversier

Un espace pour cartes d'affaires de 3,5 pouces de largeur maximum.

Produit bilingue (*Si possible*)



Croisière

**TRAVERSIER**

**55\$ / an + taxes**

**CROISIÈRE**

**55\$ / an + taxes**

**TERMINAL CROISIÈRE**

**55\$/an + taxes**

**TERMINAL SOURIS**

**55\$/an + taxes**

### 3. Vitrines



Traversier



Croisière

Disponible sur les deux navires  
(9 espaces Traversier)  
(8 espaces Croisière)

Format : Sur demande / selon l'emplacement

Affichage bilingue *(Si possible)*

**TRAVERSIER**

**630\$ / an (+ taxes)**

**CROISIÈRE**

**630\$ / an (+ taxes)**

***Choisissez plus d'un lieu de diffusion et obtenez 25% de rabais !***

Prix combiné (2 lieux de diffusion) : **945\$ / an + taxes**

## 4. Boîtes lumineuses



7 espaces disponibles

Format: varie selon l'emplacement

Catégorie A : 40 pouces et + (longueur)

Catégorie B : Moins de 40 pouces (longueur)

Affichage bilingue (*si possible*)

*Détails techniques*

Le visuel doit obligatoirement être imprimé sur de la pellicule pour boîte lumineuse (pas sur du plexiglass). Fourni par le client.

Garder 1 3/4" sans contenu textuel tout le tour pour l'espace réservé à l'encadrement.

Impression haute résolution avec laminage côté encre.

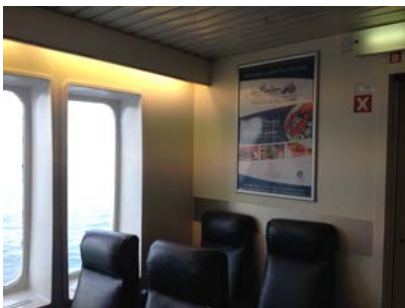
**TRAVERSIER**

**Catégorie A : 630\$ / an + taxes**

**Catégorie B : 475 \$ / an + taxes**



## 5. Portes-affiches



18 espaces disponibles

Format: 24 p x 36 p (format vertical)

Affichage bilingue (*si possible*)

**TRAVERSIER** 310\$ / an + taxes

Traversier

## 5. Écrans TV (diffusion)



Traversier



Croisière

Publicité 30 secondes (fournie par le client)

Possibilité de diffusion de messages de 45 secondes et 1 minute (frais supplémentaires)

Rotation des publicités

Produit bilingue (*si possible*)

TRAVERSIER	525\$ / an + taxes
CROISIÈRE	525\$ / an + taxes
TERMINAL	525\$ / an + taxes

***Choisissez plus d'un lieu de diffusion et obtenez 25% de rabais !***

Prix combiné (2 lieux de diffusion) : **790\$ / an + taxes**

Prix combiné (3 lieux de diffusion) : **1 180\$ / an + taxes**



# Règles d'affichage à bord des navires

# Règles générales

- Il n'est pas possible de louer un espace de vitrine et de boîte lumineuse/porte-affiche\*. Cette règle vise à offrir la chance à toutes les entreprises intéressées d'obtenir un espace publicitaire à bord de nos navires.
- Le paiement pour les espaces pour dépliants/cartes d'affaires doit être effectué avant que ceux-ci soient disponibles à bord.
- Le paiement pour les vitrines/boîtes lumineuses/portes-affiches doit être effectué **au plus tard le 31 mai 2019**. Au-delà de cette date, votre visibilité sera automatiquement retirée, et votre espace sera offert à un autre commerçant.
- Les entreprises qui souhaitent renouveler leur contrat pour obtenir le même espace publicitaire doivent manifester leur intérêt dès la fin de la saison touristique, soit avant le 31 octobre 2019.

# Critères de sélection pour les vitrines

- Pour obtenir une vitrine comme espace publicitaire, l'entreprise doit offrir un produit touristique\* (et non un service). La vitrine est un type de visibilité qui permet de présenter des produits des Îles.
- L'entreprise doit être implantée aux Îles.
- Certains standards de qualité visuelle sont à respecter\*\* :
  - La vitrine doit être « rafraîchie » chaque année, avec au moins un élément nouveau.
  - La vitrine doit contenir des produits.
  - L'arrière-vitrine doit avoir un habillage complet.
  - Le logo et image de marque de l'entreprise doivent être intégré de manière à s'harmoniser avec la présentation visuelle.

\* La CTMA se réserve le droit de modifier ce critère en cas d'espaces inoccupés.

\*\* La CTMA jugera du respect de ces standards.

# Critères de sélection pour les boîtes lumineuses et portes-affiches

- Pour obtenir une boîte lumineuse ou un porte-affiche comme espace publicitaire, l'entreprise doit offrir un produit touristique et/ou un service touristique.
- L'entreprise doit être implantée aux Îles.
- Certains standards de qualité visuelle sont à respecter\* :
  - Le visuel doit être en couleurs et l'impression doit être faite en haute résolution avec laminage côté encre.
  - Le visuel du panneau lumineux a une durée de vie maximale de 5 ans.
  - Le visuel doit être imprimé sur une pellicule pour boîte lumineuse (pas sur du plexiglass).
  - Un lien évident doit être fait entre le produit ou le service et le visuel présenté.

\* *Le visuel doit être approuvé par la CTMA avant l'installation.*

# Contactez-nous

Pour plus de renseignements ou pour la préparation et le suivi de votre campagne d'affichage sur les navires de CTMA, contactez :



Michèle Chevarie  
Adjointe aux réservations et au service à la clientèle  
CTMA  
435 chemin Avila Arseneau  
Cap-aux-Meules, Québec  
G4T 1J3  
Tél. : (418) 986-3278 poste 139  
Sans frais : 1-888-986-3278  
Télécopieur : (418) 986-5101  
[Michele.chevarie@ctma.ca](mailto:Michele.chevarie@ctma.ca)